

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » disponible *via* le lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

RESEAU 2017- SEMAINE 29

Pour la période du 13 au 18 juillet, **56 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre-Val de Loire.

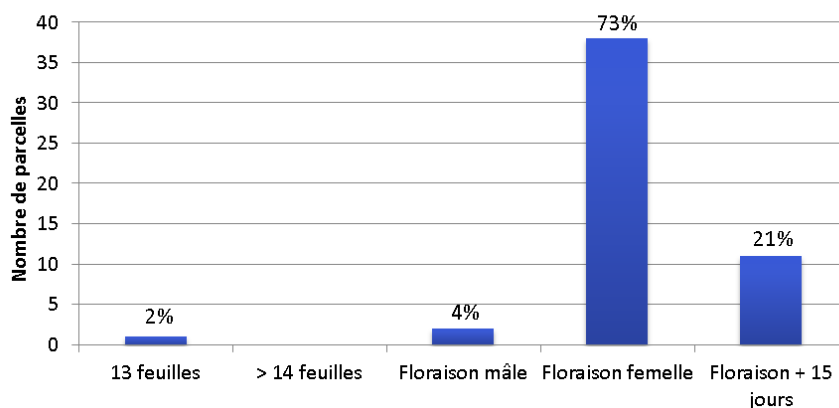
STADES DU MAÏS

[Rappel des stades de sensibilité aux principaux ravageurs et maladies.](#)

L'émergence des soies est en cours pour la majorité des parcelles (73%). La parcelle la plus tardive est à 13 feuilles (semis du 15/05).

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe ([Stades des parcelles référencées en semaine 29](#)).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 29



PYRALES

Suivi des vols

Cette semaine, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, **50 pièges** ont été relevés pour un total de **203 pyrales** capturées, soit une moyenne de **4,1 papillons/piège** (cf. [carte présentant les relevés des pièges pyrale de la semaine 29 en annexe](#)).

L'intensité des vols est variable selon les secteurs (graphique ci-après) :

Beauce et Perche : **2,7 papillons/piège.**

En Champagne berrichonne : **6,9 papillons/piège.**

Dans le Gâtinais : **4,8 papillons/piège.**

En Sologne - Val de Loire : **1,7 papillons/piège.**

En Touraine : **2,5 papillons/piège.**

Niveau de risque :



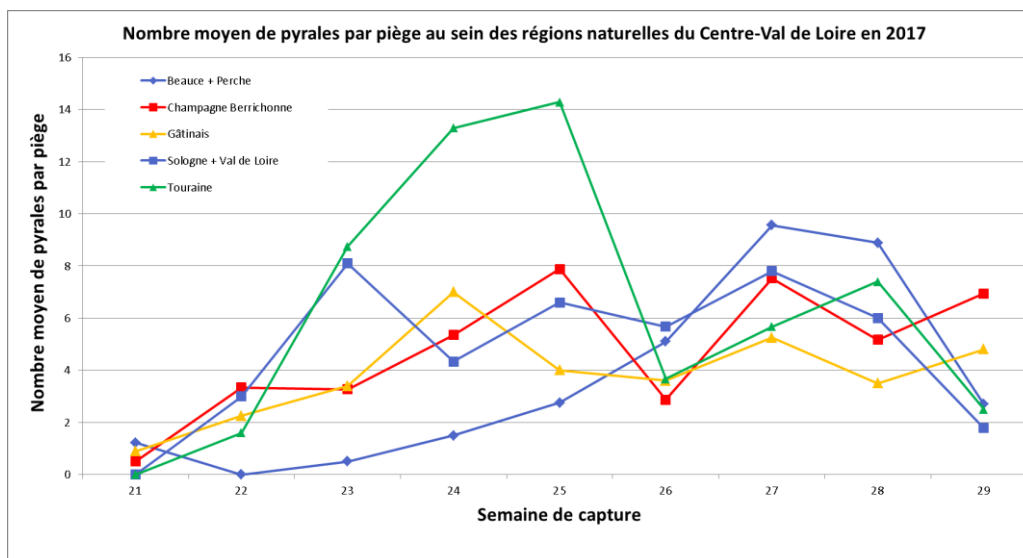
Pyrale adulte

Des pontes écloses ont été observées dans le 28 (3 pour 100 pieds).

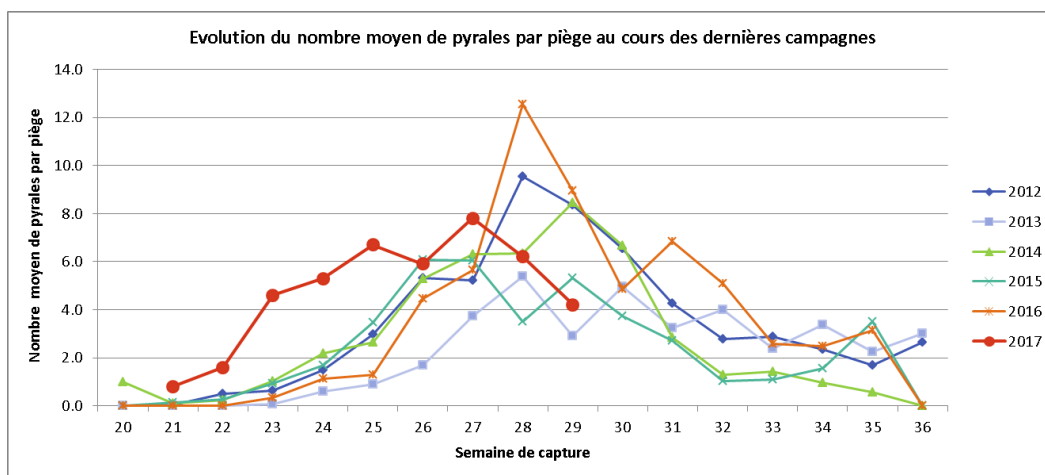
Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et à partir des observations réalisées cette semaine par : AGRIDIS LEPLATRE SA, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, ASTRIA BASSIN PARISIEN, AXEREAAL, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, CETA CHAMPAGNE BERRICHONNE, EARL GENI, FDGEDA DU CHER, FREDON CENTRE, UCATA, VE OPS

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



Excepté en Champagne Berrichonne et dans le Gâtinais, le nombre de captures a diminué en région Centre-Val de Loire depuis la semaine dernière.



Au niveau régional, le nombre de captures a encore diminué par rapport aux deux semaines précédentes. Un premier pic de vol, d'intensité moyenne, a été atteint en semaine 27.

Des dégâts de pyrales sont signalés dans 12 parcelles. Leur nombre ainsi que leur intensité a augmenté depuis la semaine dernière.

Département	Commune	% plantes avec limbes en coup de fusil	% plantes attaquées
18	SAINTE-SOLANGE	3	
18	VILLENEUVE-SUR-CHER	4	
28	CONIE-MOLITARD	2	2
36	SAINTE-FAUSTE	3	
36	JEU-LES-BOIS	2	
36	COINGS	1	
37	LA CELLE-SAINT-AVANT		28
37	NOYANT-DE-TOURAIN		28
41	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR		2
41	COURBOUZON	3	3
41	SAVIGNY-SUR-BRAYE	3	3
45	FEROLLES	25	9

SESAMIE

Pour la troisième semaine consécutive, aucune capture de **sésamie** (*Sesamia nonagrioides*) n'est signalée.



Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

CICADELLE VERTE

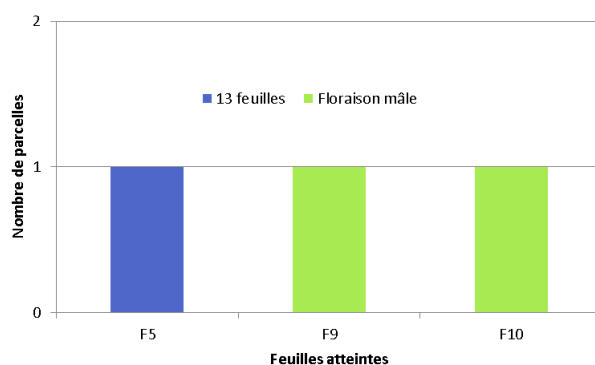
La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 3 parcelles et les symptômes sont observés de la 5^{ème} à la 10^{ème} feuille.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dus aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

Dégâts dus à la cicadelle : feuille atteinte en fonction du stade observé

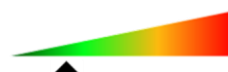


PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

4 signalements dans le 28 et le 45 avec un maximum de 50 pucerons par plante. **Le seuil n'est pas atteint.**

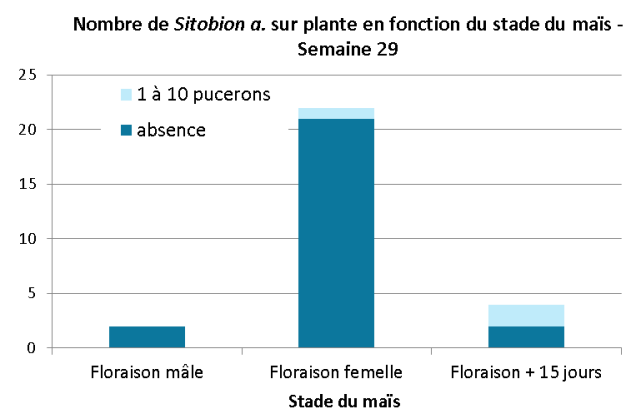
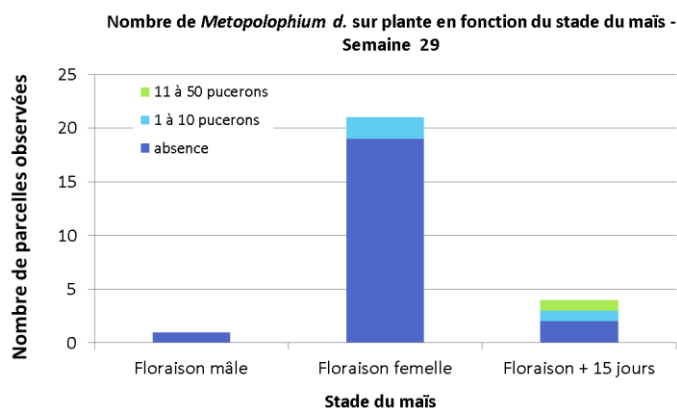
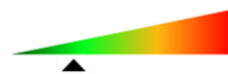
Niveau de risque :
Après 8-10 feuilles



Sitobion avenae :

3 parcelles signalées dans le 41 et le 45 avec un maximum de 10 pucerons par plante. **Le seuil n'est pas atteint**

Niveau de risque :
De 3 à 10 feuilles



Rhopalosiphum padi : L'espèce est signalée dans une parcelle à Ferolles (45) : 10% d'épis colonisés.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

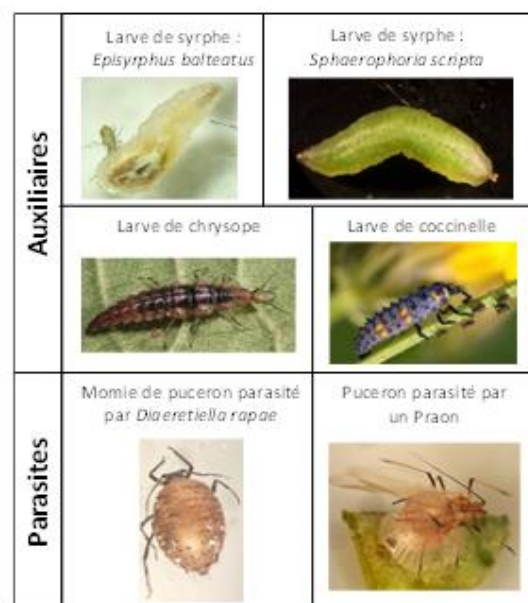
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

AUXILIAIRES

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être présents naturellement dans les parcelles et limiter les populations de pucerons. **18 parcelles ont fait l'objet d'une observation concernant la présence d'auxiliaires.**

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	5%	14	Toute la région
Coccinelles - larves	10%	1	45
Chrysopes - Œufs	6%	9	28, 37, 41, 45
Chrysopes - Larves	1%	1	37
Syrphes - Larves et pupes	1%	1	18
% de pucerons parasités	5%	6	28, 41, 45



Crédits photos : Arvalis-Institut du Végétal

CHRYSONELES

La chrysonèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.



Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. L'objectif du réseau est de détecter la présence de l'insecte sur la région Centre, présence qui n'a pas été identifiée jusqu'à présent. Un réseau de piégeage est en cours d'installation sur la région. Cette semaine, sur 5 pièges relevés **aucune chrysonèle** n'a été détectée.

AUTRES OBSERVATION

Présence d'**acariens** signalée dans le 37 avec 15 % des pieds touchés.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

Les abeilles butinent, protégeons-les !

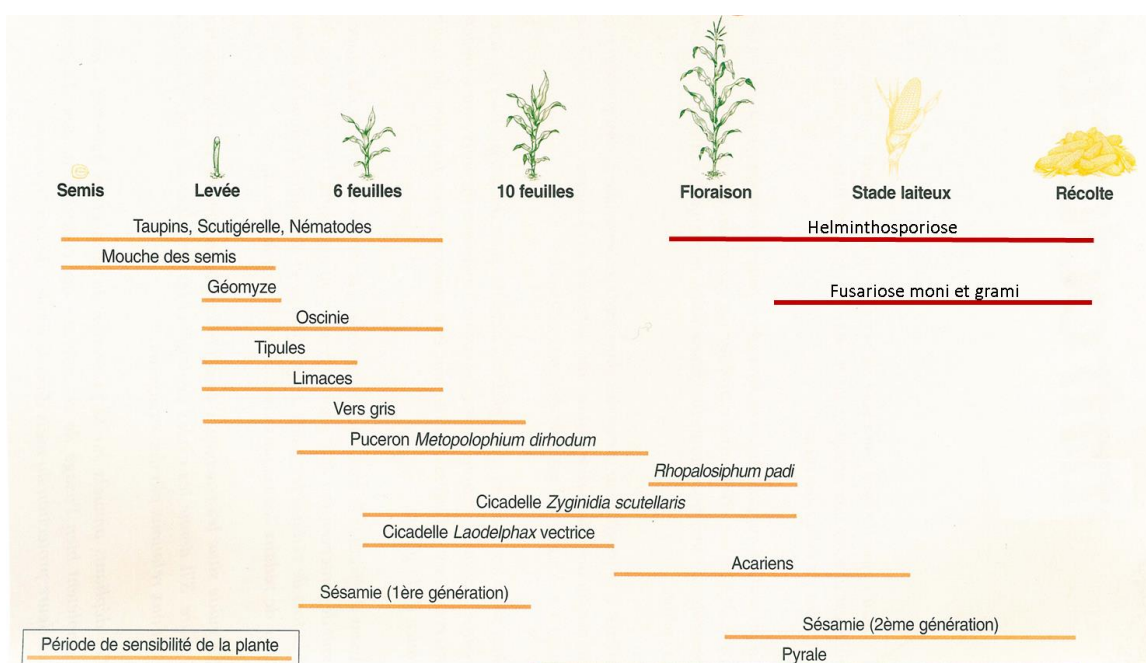
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Annexes

RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX PRINCIPAUX RAVAGEURS ET PRINCIPALES MALADIES



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 29



- 12F à 14F
- = Floraison mâle
- = Floraison femelle
- = Floraison + 15 jours
- pas d'info

Retour

[Stades des maïs](#)

RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 29



- = 0
- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 15
- 16 à 20
- 21 à 29
- > 30
- pas d'info

Retour

[Pyrales](#)

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.